



## Saisie huissier a une mauvaise adresse

Par **jacuzzy**, le **25/04/2014** à **20:02**

bonjour, voici mon cas:

mon beau frere qui résidait dans notre residence secondaire pendant un temps a eu des déboires financiers dont nous n etions pas au courant. Il a disparu sans nous avertir de ses créances. il n habite plus a cette adresse depuis 2 ans mais l huissier est venu saisir des meubles se trouvant dans le jardin alors qu ils n appartiennent pas a mon beau frere. qu en pensez vous  
merci d avance

Par **domat**, le **25/04/2014** à **20:10**

bjr,

vous devez informer l'huissier que s'agissant d'une location meublée, les meubles saisis vous appartiennent, si possible à l'appui de votre demande, il serait souhaitable de joindre les factures d'achat.

mais le principal responsable et bénéficiaire de cette situation est votre beau frère qui a du voir sa dette réduite par cette saisie vente de biens qui ne lui appartenaient pas.  
cdt